

REGLEMENT PARTICULIER

Tournoi du : « CAPRICORNE »

27-28-29 Décembre 2018 à HEILLECOURT

1. L'édition 2018 du tournoi dit du « Capricorne » se déroulera selon les règles de la B.W.F. et de la F.F.BaD.

2. Toute participation au tournoi implique l'adoption de tous les articles du présent règlement. Le Juge-Arbitre est en droit de sanctionner et/ou disqualifier partiellement ou totalement tout participant qui ne respecterait pas un point de ce règlement particulier.

3. Tous les participants au tournoi, dans leur fonction respective, s'engage à respecter le code de conduite des joueurs et le code de conduite des entraîneurs, des officiels d'équipe et des officiels techniques.

4. Les séries proposées vont de N1 à D9 pour les seniors.

Les joueurs P10,P11,P12 ou NC sont autorisés à s'inscrire, sous réserve qu'ils soient au moins D9 dans une catégorie, et acceptent le cas échéant d'être non prioritaire face à des joueurs mieux classés, et seront alors placés en liste d'attente.

Les séries poussine/benjamine seront proposées en simple, double et mixte. Le Comité d'Organisation, en accord avec le Juge-Arbitre, se réserve le droit de fusionner deux séries si le nombre de joueurs d'une série est insuffisant.

Depuis le 01/09/2014, les minimes, cadets et juniors sont autorisés à s'inscrire dans les tableaux seniors selon leur classement, sans demande de surclassement dans leur licence. Concernant les minimes et cadets, il est demandé aux parents d'établir une autorisation spéciale pour confirmer l'inscription.

5. Le Juge-Arbitre, désigné par le Comité d'Organisation, durant l'intégralité du tournoi aura toute autorité pour intervenir sur tout incident pouvant entraver le bon déroulement du tournoi. Celui-ci est désigné dans la fiche Poona de demande d'autorisation du tournoi. Il sera assisté d'une juge-arbitre adjoint.

6. Tout participant doit être en règle avec sa Fédération de Badminton et doit être en possession de sa licence et de son certificat médical.

7. Une tenue de Badminton, conforme aux circulaires de la F.F.BaD., est exigée sur les terrains.

8. Quatre disciplines sont proposées :

- Double Homme et Double Dame, qui se joueront le 1^{er} jour
- Simple Hommes et Simple Dames, qui se joueront le 2^e jour
- Mixte, qui se joueront intégralement le 3^e jour.

Tous les tableaux se dérouleront en poules de 3 ou 4 joueurs (et 2 sortants) puis en élimination directe.

9. Tous les disciplines de simples et de doubles se dérouleront, dans la mesure du possible, en poules puis en élimination directe. Le Comité d'Organisation, en accord avec le Juge-Arbitre, se réserve le droit de fusionner deux tableaux si le nombre de joueurs d'une série ne permet pas l'établissement d'une poule ou tableau en élimination directe conforme au quota minimal fixé par le Règlement Général des Compétitions de la F.F.BaD.

10. Les droits d'engagement sont de **20 €** pour 1 tableau et par joueur, et **25€** pour 2 ou 3 tableaux en Inscriptions Prem's, jusqu'au **15/11/2018** (inscrits et payés), après les tarifs seront respectivement de **20€ / 25€ / 30€** Le nombre d'inscrit est limité à **180** participants par jour
Les inscriptions « au choix » ne seront acceptées que pour le 3^e tableau, et sans garantie aucune de trouver le ou la partenaire.
Les tarifs sont identiques que les joueurs soient jeunes, seniors ou vétérans.

11. Tout joueur devra se faire pointer à la table de pointage à son arrivée et au moins **40 minutes** avant le début du tournoi.

12. Les joueurs disposent de **3 minutes** d'échauffement à partir de l'appel de leur match.

13. Le temps minimum de repos entre deux matchs consécutifs est fixé à **20 minutes**, quelle que soit la discipline. Il pourra être réduit avec l'accord express du joueur. Le Juge-Arbitre peut accorder un repos plus long lorsque cela lui paraît souhaitable.

14. L'ordre des matchs respectera, dans la mesure du possible, la numérotation de l'échéancier. Cependant, les horaires et l'ordre des matchs sont donnés à titre indicatif et peuvent être modifiés à tout moment sur décision du Juge-Arbitre pour le bon déroulement du tournoi.

15. Tout joueur désirant s'absenter pendant le déroulement du tournoi, quelle qu'en soit la raison et/ou la durée, devra en informer la table de marque et le Juge-Arbitre afin d'obtenir l'accord de ce dernier. Par ailleurs, il devra revenir à l'heure fixée par le Juge-Arbitre (au minimum une heure avant l'horaire prévisionnel de son prochain match).

16. La compétition se déroulera en auto-arbitrage jusqu'aux finales qui seront arbitrées (sous réserve d'arbitres en nombre suffisant disponibles sur place). Cependant, à la demande d'un joueur auprès de la table de marque, un arbitre pourra être désigné par le Juge-Arbitre, à tout moment du tournoi.

17. Les volants officiels sont le "**RSL Tournay n°3**" pour toutes les autres séries. Les volants sont à la charge des joueurs (partage équitable).
En cas de litige, les volants officiels seront en vente dans la salle (stand matériels, buvette, table de marque).
Les volants ne seront pas fournis dans les phases finales.

18. Tout volant touchant le plafond sera déclaré LET au service dans la limite de 2 essais consécutifs et déclaré "faute" au cours du jeu. Tout volant touchant un élément suspendu sera déclaré "let" au cours du jeu.

19. Tout joueur ayant pris des médicaments contenant des substances interdites par les Instances Sportives Internationales devra le signaler au Juge-Arbitre dès son arrivée et justifier leurs usages par une ordonnance médicale.

20. Tous les téléphones mobiles devront être éteints ou en mode "silencieux" aux abords des terrains hormis celui du Juge-Arbitre et de son ou ses adjoints.

21. Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de pertes durant toute la durée du tournoi et compte sur l'appui de tous pour que le tournoi se déroule agréablement et dans le respect des lieux qui vous accueillent et de tous les participants.

22. Tout participant au tournoi se doit de respecter, dans leur intégralité, l'ensemble des articles inscrits dans le Code de Conduite des Joueurs adopté par la FFBAD. Toute violation de ce code pourra générer la mise en place d'une action disciplinaire à l'encontre du joueur auteur de celle-ci.

23. Les groupes homogènes seront constitués en fonction du CPPPH, sur un classement des joueurs à J-14 jours (**soit le 13/12/2018**).

24. Modalités de sorties de poules, les règles suivantes s'appliqueront :

- prioritairement les 1^{er} de poule seront exonérées de pré-tour si possible
- prioritairement les 1^{er} de poules rencontreront des 2^{sd} de poules

En cas d'égalité de victoires en poules, les joueurs seront départagés :

- Entre 3 joueurs : au set average en 1^{ère} intention, puis au point average si besoin, en cas d'égalité de set
- Entre 2 joueurs : sur le match qui aura opposé les 2 joueurs à égalité de victoires

25. Annulation /forfait. Tout forfait volontaire, après tirage au sort devra être justifié le jour de la compétition, auprès du Juge Arbitre. Ce dernier sera le seul juge du caractère du forfait.

Au cas où le justificatif ne serait pas fourni le jour même, le forfait volontaire devra être justifié au responsable régional en charge du suivi des forfaits, dans un délai de 5 jours suivant la date du forfait.

La justification devra se faire par courrier, envoyé à :

la ligue Grand Est de badminton - 13 rue Jean Moulin 54510 Tomblaine.

Après le tournoi, la justification du forfait pourra également se faire par courriel à l'adresse du JA qui fera suivre à la ligue: deborah.hannequin@badmintongrandest.com. Cette justification devra être accompagnée de toutes les pièces justifiant le forfait (certificat médical, attestation de réquisition professionnelle, convocation à un stage, une sélection fédérale, ...).

Conformément au règlement général des compétitions (RGC) dans son article 3.1.5, les droits de participation ne feront l'objet d'un remboursement que si le forfait est dûment justifié, dans les délais, ou auprès du JA, avant le 1^{er} match joué, s'il s'agit du jour de la compétition.